

La Ville de Magog dresse un bilan de ses actions en faveur de l'environnement

Magog, le 21 juin 2023 – Le président de la Commission de l'environnement et des infrastructures municipales, M. Jean-François Rompré, a récemment présenté le bilan des actions environnementales réalisées ou en cours sur le territoire de Magog. Ce fut l'occasion de confirmer que la Ville de Magog est proactive dans la protection de l'environnement pour l'ensemble du territoire urbain, périurbain et agricole. Elle reconnaît l'importance de préserver ses atouts naturels pour maintenir la qualité de vie des citoyens et pour assurer la pérennité des ressources naturelles au profit des générations futures.

Cet exercice a également confirmé que les actions entreprises s'intègrent parfaitement à sa planification stratégique 2012-2030, d'où découlent la Politique environnementale, le plan d'adaptation aux changements climatiques et la Politique de l'arbre en voie d'élaboration.

La Ville valorise et met en œuvre des pratiques écoresponsables dans des domaines tels que la réduction des matières résiduelles, la gestion de l'eau et des bandes riveraines, la mobilité durable pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la planification du territoire et du couvert forestier, la protection des milieux naturels et de la biodiversité. Des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour inciter les citoyens à adopter des comportements exemplaires sont aussi mises sur pied.

Puisque la Ville souhaite exercer un leadership dans le milieu, elle met en place des mesures d'accompagnement pour les citoyens et les organismes comme les guides de l'écocitoyen et des événements écoresponsables, le programme de parrainage



pour une meilleure gestion des matières résiduelles et la distribution de végétaux aux riverains.

Lors de sa présentation, M. Rompré a réitéré que « la Ville est fière de son patrimoine naturel et qu'elle entend non seulement le conserver, mais aussi l'améliorer et en assurer la pérennité pour les générations futures. »

Parmi les principales réalisations de l'année 2022, M. Rompré a souligné quelques actions visant la protection de la qualité de l'air et de l'eau, la conservation des milieux naturels et l'acquisition d'une meilleure connaissance du territoire. Le programme d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau, l'identification des secteurs sensibles dans le cadre du plan de gestion des sels de voirie, la transformation de l'Espace Saint-Luc en îlot de fraîcheur ainsi que l'optimisation de la gestion des matières résiduelles sont autant d'actions qui se poursuivent en 2023.

La mairesse, M^{me} Nathalie Pelletier, a quant à elle tenu à féliciter la Division de l'environnement de tout le travail accompli avec professionnalisme et ténacité de même que les autres services qui contribuent à l'application des mesures favorables à la protection de l'environnement. « Grâce à vos efforts conjugués et à ceux des citoyens de Magog, nous serons en mesure de relever certains défis face aux changements climatiques, de préserver la nature environnante et de mettre en valeur notre patrimoine naturel. »

Il est possible d'écouter la présentation du bilan environnemental sur la [chaîne YouTube de la Ville de Magog](#).

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens



Ville de Magog
819 843-3333, poste 444